

Moins à risque face à la Covid-19, les jeunes adultes subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie

Les jeunes adultes de moins de 30 ans risquent moins que leurs aînés de développer une forme grave de Covid-19 et d'en décéder. Cependant, leur état de santé mentale s'est nettement dégradé sous l'effet de la crise sanitaire et de ses impacts sociaux et économiques. En mai 2020, la prévalence des syndromes dépressifs a fortement augmenté chez les 18-29 ans, tandis qu'elle est restée stable aux âges plus élevés. Cette forte hausse est surtout portée par les 18-24 ans pour qui la prévalence double (de 10 % en 2019 à 22 % en mai 2020). À l'automne 2020, celle-ci demeure supérieure pour eux à celle pour leurs aînés. Fin 2020, la part des 18-29 ans optimistes pour leur avenir baisse de 15 points par rapport à fin 2019 et rejoint celle des 30-59 ans, restée stable.

Surreprésentés parmi les entrants sur le marché du travail et occupant plus souvent des emplois temporaires, les jeunes subissent plus fortement les effets économiques de la crise. En 2020, le taux d'emploi des 18-24 ans baisse de 1,7 point par rapport à 2019 et celui des 25-29 ans de 1,3 point, alors qu'il reste stable pour les 30-64 ans (+ 0,2 point). Les jeunes en emploi début 2020 sont aussi plus souvent passés par du chômage partiel ou technique : en mai 2020, c'est le cas de 46 % des 18-24 ans, contre 35 % des 25 ans ou plus. Au deuxième trimestre 2021, la situation de l'emploi s'améliore et les embauches en contrats longs des moins de 26 ans se redressent et dépassent les niveaux d'avant-crise. La part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation demeure plus élevée qu'avant-crise.

La crise liée à l'épidémie de Covid-19 a affecté de manière inédite les étudiants. Les mesures visant à limiter la circulation du virus ont eu des répercussions sur leurs conditions d'apprentissage et ont pu fragiliser la situation financière des plus précaires d'entre eux. Le recours à l'aide spécifique ponctuelle – destinée aux étudiants confrontés à de graves difficultés financières – a fortement augmenté pendant les confinements et reste à un niveau inhabituellement élevé au premier semestre 2021.

Les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et des mesures destinées à l'endiguer sont à maints égards exceptionnelles, affectant à la fois la santé, physique et mentale, la situation économique et sociale, et jusqu'au déroulé des études pour les jeunes. En situation de crise économique, les jeunes adultes sont souvent parmi les plus touchés, en raison de leur entrée récente et de leur position plus fragile sur le marché du travail [Fondeur et Minni, 2005]. Mais les répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire actuelle les ont également particulièrement affectés.

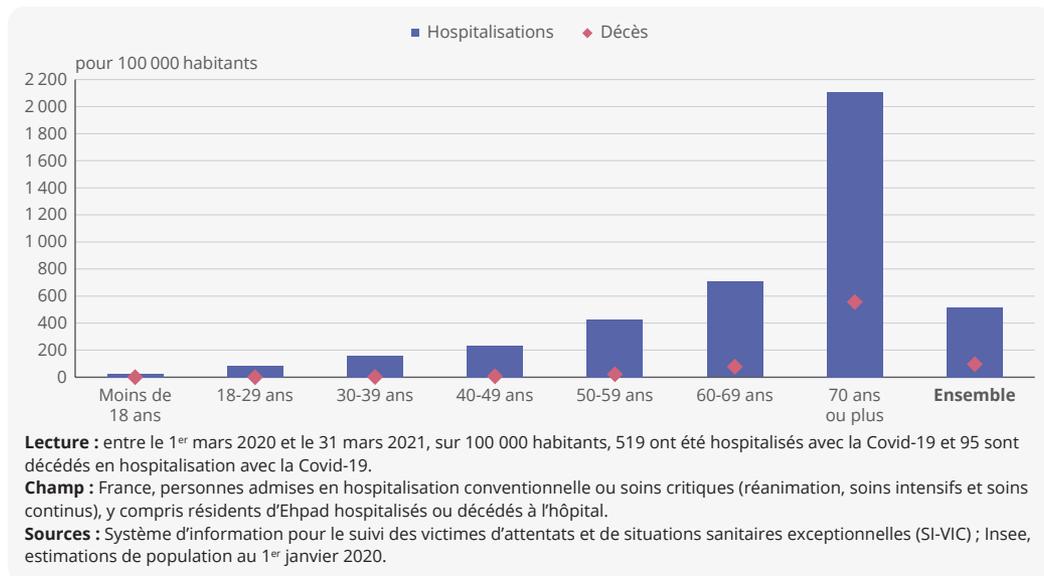
Les jeunes adultes sont moins à risque de développer une forme grave de Covid-19 que leurs aînés

Les jeunes adultes ont moins de risque de développer une forme sévère de maladie que leurs aînés lorsqu'ils sont infectés par le SARS-CoV-2¹. En effet, le risque d'hospitalisation et de décès en milieu hospitalier à cause de la Covid-19 s'accroît fortement avec l'âge, en partie car le risque de pathologies aggravantes augmente avec le vieillissement [Semenzato *et al.*, 2021]. Selon le système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles ► **sources, champs et méthodes**, entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021, l'équivalent de 86 personnes pour 100 000 habitants de 18 à 29 ans ont été hospitalisées (hospitalisation conventionnelle ou en soins critiques) avec la Covid-19², contre 706 pour les 60-69 ans et 2 109 pour les 70 ans ou plus ► **figure 1**. Entre février et mai 2020, seuls 0,3 % des 15-29 ans contaminés auraient été hospitalisés, contre 4,5 %

1 Selon l'enquête EpiCov, les jeunes adultes auraient été davantage touchés par le virus que les 30-59 ans lors de la deuxième vague épidémique [Costemalle *et al.*, 2021].

2 L'hospitalisation de personnes porteuses du SARS-CoV-2 peut survenir à des fins de traitement de la Covid-19 ou pour une autre raison. En mars 2021, 90 % des patients hospitalisés (hospitalisation conventionnelle ou en soins critiques) enregistrés dans SI-VIC avec la Covid-19 étaient hospitalisés « en lien avec la Covid ».

► 1. Hospitalisations conventionnelles ou en soins critiques et décès à l'hôpital avec la Covid-19 entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021 selon l'âge



pour les 60-69 ans et 22,6 % pour les 70 ans ou plus³, parmi les résidents en France métropolitaine hors établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) [Costemalle *et al.*, 2020]. Les décès de patients Covid-19 survenus au cours d'une hospitalisation sont par ailleurs nettement moins fréquents pour les jeunes adultes : moins de 1 pour 100 000 habitants pour les 18-29 ans contre 95 tous âges confondus entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021. Les écarts selon l'âge seraient sans doute encore plus marqués si on tenait compte des décès en Ehpad et en établissements médico-sociaux.

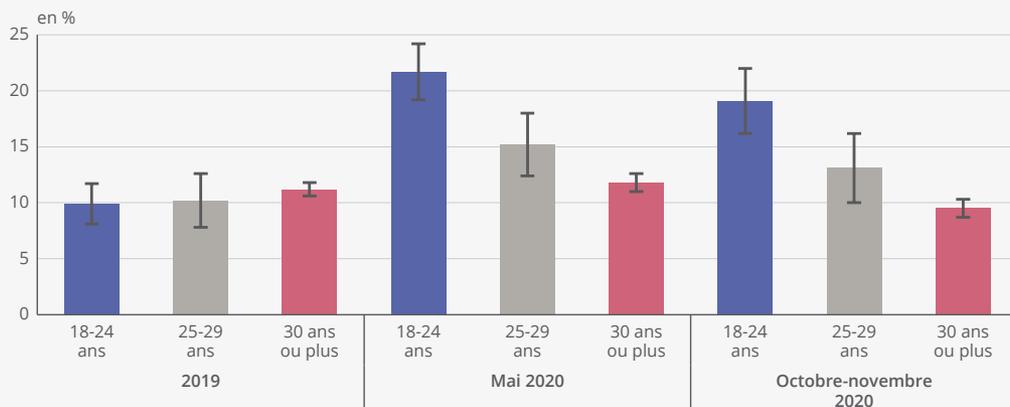
Le développement des syndromes dépressifs en 2020 touche particulièrement les jeunes

Si les jeunes adultes sont nettement moins à risque face à la Covid-19, ils sont en revanche plus exposés aux phénomènes dépressifs, risque sanitaire ayant pris de l'ampleur dans ce contexte particulier. Avant la crise sanitaire, les jeunes adultes ne se distinguaient pas spécifiquement du reste de la population : en 2019, d'après l'enquête santé européenne (EHIS) ► **sources, champs et méthodes**, 10 % des 18-29 ans souffraient de syndromes dépressifs et 11 % des 30 ans ou plus ► **figure 2**. Ils sont, en revanche, nettement plus touchés depuis le début de la crise sanitaire. Selon l'enquête épidémiologie et conditions de vie (EpiCov) ► **sources, champs et méthodes**, la prévalence des syndromes dépressifs atteint 19 % en mai 2020 pour les 18-29 ans, soit 9 points de plus qu'en 2019, tandis qu'elle est stable aux âges plus élevés. Cette forte hausse est surtout portée par les 18-24 ans pour qui la prévalence des syndromes dépressifs double au cours de cette période, atteignant 22 % en mai 2020 (contre 10 % en 2019). Lors du deuxième confinement, de fin octobre à fin novembre 2020, la prévalence recule pour l'ensemble de la population, retrouvant un niveau équivalent à celui mesuré en 2019 selon l'enquête EHIS, mais culmine toujours chez les 18-24 ans (19 %, contre 13 % pour les 25-29 ans et 10 % pour les 30 ans ou plus). À l'été 2021, d'après *Santé publique France (2021)*⁴, la prévalence des états dépressifs en France métropolitaine demeure globalement plus élevée qu'avant

³ Cette estimation du taux d'hospitalisation des personnes contaminées par la Covid-19 a été obtenue en croisant les données sérologiques issues de la première vague de collecte de l'enquête EpiCov, qui permettent d'estimer le nombre de personnes infectées par le SARS-CoV-2 en France, et les données SI-VIC sur le nombre d'hospitalisations de personnes infectées.

⁴ Les résultats s'appuient sur la vague 25 de l'enquête CoviPrev menée du 21 au 28 juin 2021 ► **sources, champs et méthodes**. L'outil de détection de l'état dépressif n'est pas le même que celui mobilisé dans EHIS 2019 et EpiCov et l'échantillon est plus petit. La situation avant épidémie est appréciée à partir du Baromètre Santé 2017 de Santé publique France.

► 2. Prévalence des syndromes dépressifs selon l'âge avant et pendant la crise sanitaire



Note : les traits verticaux représentent l'intervalle de confiance à 95 %.

Lecture : en 2019, 10 % des 18-24 ans présentent un syndrome dépressif.

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion, personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons.

Sources : Drees-Irdes-Insee, enquête santé européenne (EHIS) 2019 ; Inserm-Drees, enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov), 1^{re} et 2^e vagues d'interrogation.

l'épidémie, et en particulier pour les 18-24 ans. Le jeune âge apparaît comme un facteur de risque de la dépression spécifique à la crise sanitaire parmi les 15 ans et plus [Costemalle *et al.*, 2021]. En mai 2020, à autres caractéristiques identiques⁵, avoir moins de 25 ans (par rapport aux 35-44 ans) augmente la probabilité de connaître un état dépressif [Hazo *et al.*, 2021b]. En novembre 2020, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont par ailleurs un risque plus élevé de présenter un syndrome dépressif persistant par rapport aux 35-44 ans [Hazo *et al.*, 2021a].

La confiance en l'avenir des jeunes adultes diminue

D'après le Baromètre d'opinion de la Drees ► **sources, champs et méthodes**, la confiance en l'avenir des jeunes adultes se dégrade nettement sous l'effet de la crise. En 2020, la part des 18-29 ans qui se déclarent optimistes au sujet de leur avenir chute de 17 points (à 51 %), alors qu'elle reste stable pour les 30-59 ans (- 3 points, à 51 %) ► **figure 3**. Pour les jeunes adultes, c'est de loin le plus bas niveau enregistré depuis 2004⁶. C'est aussi la première fois que leur confiance descend au niveau de celle de leurs aînés, alors qu'ils étaient toujours de 10 à 15 points plus optimistes auparavant [Grobbon et Portela, 2016]. La perte de confiance est particulièrement marquée pour les étudiants (- 25 points contre - 13 points pour les autres jeunes adultes). Habituellement plus optimistes, 54 % des étudiants gardent confiance en l'avenir, une part similaire à celle des autres jeunes (50 %).

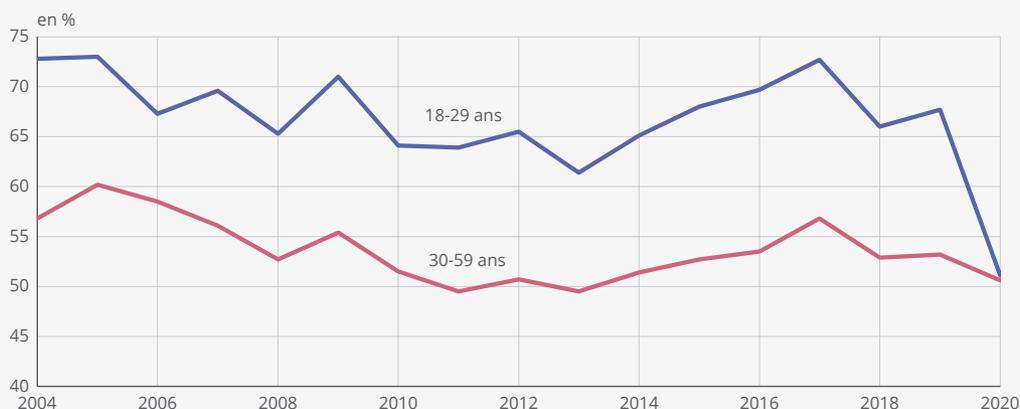
La crainte du chômage à court terme est plus vive en 2020, tant pour les jeunes adultes que pour leurs aînés, mais les premiers demeurent plus inquiets : parmi les adultes en emploi, 63 % des 18-29 ans jugent qu'il y a un risque de chômage dans les mois à venir pour eux-mêmes ou un de leurs proches, contre 45 % des 30-59 ans⁷. Ils étaient respectivement 48 % et 36 % en 2019.

5 Ces caractéristiques sont les suivantes : le sexe, le niveau de diplôme, la situation professionnelle, le décile de niveau de vie, le statut migratoire, la situation financière déclarée et son évolution durant le confinement, avoir fait l'objet de dévalorisations ou de violences verbales, physiques ou sexuelles du conjoint/partenaire dans les quinze derniers jours, la présence de symptômes évocateurs de la Covid-19, l'état de santé perçu, l'existence d'un handicap, le type de foyer pendant le confinement (couple avec ou sans enfant, personne seule, cohabitation avec ses parents, etc.), le type de logement (appartement ou maison), le fait qu'il s'agisse ou non du logement habituel de la personne, la densité de population de la zone dans laquelle se situe le logement et le fait d'avoir confiance dans l'action des pouvoirs publics pour résoudre la crise du coronavirus.

6 Le Baromètre d'opinion de la Drees existe depuis 2000, mais les résultats sont comparables à partir de 2004 à la suite de modifications dans la réalisation de l'enquête.

7 La modalité « Ne se prononce pas », non prise en compte, représente 6 % des réponses à cette question en 2019 comme en 2020 pour l'ensemble des personnes interrogées.

► 3. Part de la population optimiste pour son avenir selon l'âge depuis 2004



Lecture : en 2020, 51,1 % des jeunes de 18 à 29 ans sont optimistes pour leur avenir.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 59 ans.

Source : Drees, Baromètre d'opinion.

La crise affecte également l'appréciation qu'ont les jeunes adultes de leur situation actuelle. En 2020, les personnes de 18 ans ou plus jugent plus souvent que leur situation est mauvaise qu'en 2019, et il faut remonter à la crise financière de 2008 pour retrouver une telle dégradation. Mais la hausse est particulièrement marquée chez les moins de 30 ans [Lardeux *et al.*, 2021]. De même, davantage de jeunes adultes s'estiment pauvres. En 2020, ils se déclarent en outre plus souvent dans cette situation que les 30-59 ans (26% contre 19 %⁸), alors qu'ils ne s'en distinguaient pas jusque-là. En 2020, 53 % des jeunes disent avoir besoin d'être davantage soutenus par les pouvoirs publics au regard de leur situation globale, du montant des aides publiques qu'ils perçoivent et de leurs impôts, contre 41 % des 30-59 ans. 68 % sont favorables à l'ouverture du revenu de solidarité active (RSA) dès 18 ans, contre 55 % des 30-59 ans. Plus globalement, la fragilisation des plus jeunes semble être un constat partagé : le soutien à l'ouverture du RSA aux plus jeunes a aussi augmenté significativement en 2020 chez les 30-59 ans (+ 9 points). Lorsqu'on leur rappelle le contexte de crise de la Covid-19⁹, la part des 30-59 ans favorables à cette mesure est encore plus importante (63 % contre 55 %), alors qu'il n'y a pas de différence significative pour les 18-29 ans (71 % contre 68 %).

La crise sanitaire a accru en 2020 les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes

Lors du premier confinement, les jeunes en emploi ont été particulièrement affectés par le fort recours à l'activité partielle. Selon l'enquête EpiCov, 46 % des 18-24 ans en emploi avant le début du premier confinement sont passés par du chômage partiel ou technique en mai 2020, davantage que les 25 ans ou plus (35 %). Ils sont les plus concernés par le chômage partiel ou technique total¹⁰ (26 % contre 15 % chez les 25 ans ou plus). Ces écarts reflètent en partie les différences de postes. Moins diplômés, les moins de 25 ans ont des postes moins qualifiés : d'après l'enquête Emploi, en 2020, 6 % des 18-24 ans en emploi sont cadres contre 21 % des 25 ans ou plus, tandis que 33 % sont ouvriers ou employés non qualifiés contre 18 % des 25 ans ou plus. Or, les cadres ont moins été touchés par le chômage partiel [Givord et Silhol, 2020].

Par ailleurs, les jeunes travaillent plus souvent dans certains secteurs d'activité parmi les plus concernés par l'activité partielle : en 2020, 9 % des 18-24 ans sont dans le secteur de l'hébergement

⁸ La modalité « Ne se prononce pas », non prise en compte, représente 8 % des réponses à cette question en 2020 pour l'ensemble des personnes interrogées.

⁹ Deux formulations de la question ont été proposées à deux moitiés distinctes de l'échantillon. L'une spécifiait explicitement « dans le contexte de la crise du Covid », l'autre non.

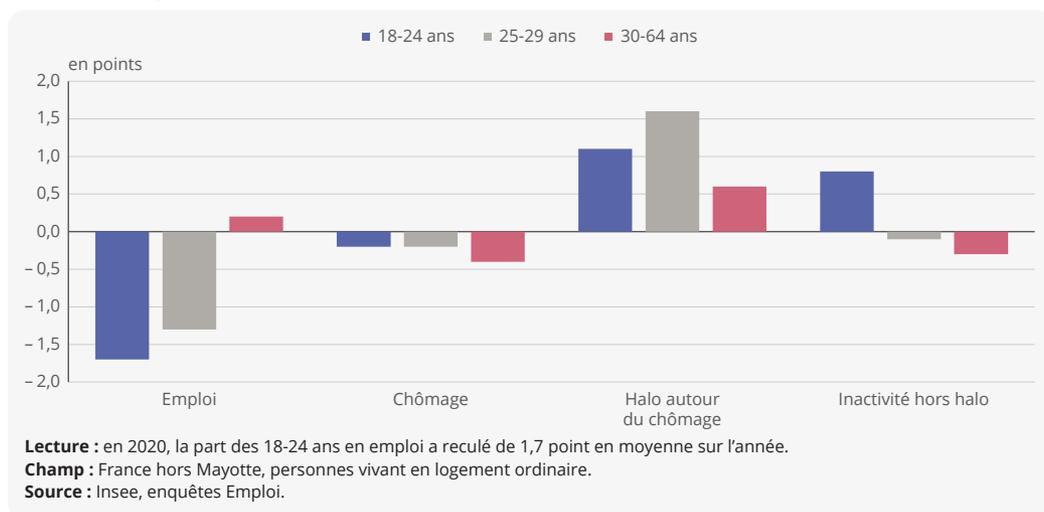
¹⁰ C'est-à-dire hors chômage partiel mis en œuvre sur une partie du temps seulement.

ou de la restauration, contre 5 % des 25-29 ans et 3 % des 30-64 ans. Lors du deuxième confinement, en novembre 2020, le chômage technique ou partiel a été moins répandu dans la population et l'écart entre les jeunes et le reste de la population active est plus ténue.

Surreprésentés parmi les entrants sur le marché du travail et occupant plus souvent des emplois temporaires, les jeunes adultes subissent en 2020 les effets de la crise sur l'emploi [Jauneau et Vidalenc, 2021]. Ainsi, en moyenne sur l'année, le taux d'emploi des 18-24 ans diminue de 1,7 point et celui des 25-29 ans de 1,3 point, alors qu'il est stable pour les 30-64 ans (+ 0,2 point) ► **figure 4**. La baisse pour les 18-24 ans porte avant tout sur les jeunes qui ne sont pas en études, qui contribuent à eux seuls à faire baisser de 2,1 points le taux d'emploi sur cette tranche d'âge, alors que les jeunes en apprentissage le relèvent de 0,5 point et que les autres jeunes en études contribuent peu à l'évolution (- 0,2 point). Les jeunes sont les premiers à pâtir de la chute des embauches, avec notamment une baisse entre 2019 et 2020 de 14 % des embauches de personnes de moins de 26 ans en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) de plus de trois mois [Dares, 2021b]. Lors du premier confinement, ils ont aussi particulièrement souffert du non-renouvellement des contrats dans un contexte de baisse de l'emploi à durée limitée : 9 % des 18-24 ans qui avaient un emploi avant le premier confinement l'ont perdu en mai 2020 à la suite d'une fin de contrat ou d'un licenciement, contre 4 % des 25-29 ans et 2 % des 30 ans ou plus [Givord et Silhol, 2020].

Pour limiter l'impact de la crise sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le Gouvernement a mis en place un ensemble de mesures ► **encadré 1**, dont l'aide à l'embauche des jeunes et l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis. Une première évaluation de l'aide à l'embauche des jeunes entre août et décembre 2020 montre un effet positif sur les embauches en CDI ou en CDD de plus de trois mois des jeunes de moins de 26 ans¹¹ éligibles à l'aide [Borel et al., 2021]. Toutefois, sur cette période, le taux d'emploi des jeunes éligibles n'aurait pas augmenté, les créations de CDI ou CDD longs venant remplacer celles d'emplois plus précaires comme l'intérim ou les contrats courts. En mars 2021, les embauches de jeunes de moins de 26 ans, en CDI ou CDD de plus de trois mois, sont presque revenues au niveau de mars 2019 (- 2 %), mais elles ont fortement reculé en avril du fait de l'extension des mesures de restrictions administratives prises au début du mois (- 30 %) [Dares, 2021a]. Par la suite, entre mai et août 2021, elles augmentent à nouveau et dépassent les niveaux d'avant-crise, selon l'Urssaf Caisse nationale. Le nombre d'entrées en apprentissage a par ailleurs augmenté fortement en 2020 (+ 42 % après + 15 % en 2019) [Cupillard, 2021]. Selon Blaize et al. (2021), cette évolution serait

► 4. Évolution entre 2019 et 2020 de la répartition de la population par statut d'activité selon l'âge



11 L'étude porte sur les 22-25 ans, en comparaison aux 26-29 ans.

► Encadré 1 – Les mesures en faveur des jeunes adultes pendant la crise

Un ensemble de mesures ont été prises pour limiter l'impact de la crise sur les jeunes adultes.

Des aides financières d'urgence pour les jeunes les plus précaires

Face aux difficultés financières induites par l'état d'urgence sanitaire, des aides exceptionnelles ont été attribuées aux jeunes les plus précaires. En juin 2020, une aide de 200 euros est mise en place pour soutenir d'une part les étudiants dont les revenus sont affectés par la crise sanitaire et ceux originaires d'outre-mer bloqués en métropole, et d'autre part les jeunes non étudiants de moins de 25 ans bénéficiaires d'une aide personnalisée au logement (APL). En novembre 2020, une aide de 150 euros est versée aux jeunes de moins de 25 ans (apprentis, étudiants salariés ou non étudiants) qui perçoivent une APL. Une aide du même montant est versée par les Crous aux étudiants boursiers en décembre.

Des mesures de soutien de l'insertion sociale et professionnelle

Lancé le 23 juillet 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » regroupe un ensemble de mesures qui visent à renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle. Les mesures s'articulent autour de trois axes : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, avec la mise en place notamment de dispositifs d'aide à l'embauche et à l'apprentissage ; orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir, *via* l'augmentation de l'offre de formation ; accompagner les jeunes éloignés de l'emploi, en renforçant des dispositifs d'accompagnement existants. Parmi ces mesures, les employeurs peuvent bénéficier de l'aide à l'embauche des jeunes pour un montant pouvant aller jusqu'à 4 000 euros, pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI ou en CDD de plus de trois mois, et de l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans et jusqu'à 8 000 euros pour un apprenti majeur.

Le plan est complété le 26 novembre 2020 par de nouvelles mesures destinées à lever les freins financiers qui pourraient conduire un jeune à renoncer à une formation ou à un accompagnement vers l'emploi. Notamment, deux aides financières sont créées à destination des jeunes en recherche d'emploi : l'une pour les jeunes engagés dans un dispositif d'accompagnement intensif de Pôle emploi ou de l'Association pour l'emploi des cadres, l'autre pour les jeunes diplômés anciens boursiers. Par ailleurs, le nombre de places supplémentaires dans la Garantie jeunes prévues initialement dans le plan (50 000) est doublé, portant le total de bénéficiaires potentiels pour l'année 2021 à 200 000 jeunes contre 100 000 en 2020.

Les mesures destinées aux étudiants

L'aide spécifique ponctuelle (ASP) est une aide destinée à tous les étudiants en formation initiale qui rencontrent des difficultés financières passagères. Cette aide est cumulable avec une bourse sur critères sociaux (BCS). L'accès à l'ASP a été simplifié dès le début de la crise sanitaire et le montant du versement anticipé est passé de 200 à 500 euros. En novembre 2020, le montant maximal de l'aide, versement anticipé compris, est passé de 1 707 à 2 571 euros.

Par ailleurs, les bourses ont été prolongées en juillet 2020 pour tenir compte du décalage du calendrier pédagogique, et elles ont été revalorisées de 1,2 %. Les droits d'inscription et les loyers dans les cités universitaires ont été gelés.

Les boursiers ont aussi bénéficié dès la rentrée de deux repas par jour au tarif de 1 euro par repas dans les restaurants universitaires. Ce dispositif a été élargi à l'ensemble des étudiants à partir de fin janvier 2021.

En plus de ces mesures financières, des mesures complémentaires d'accompagnement ont été mises en place : création de 20 000 emplois étudiants supplémentaires, aides psychologique, matérielle, etc. À ces aides, s'ajoutent celles des collectivités territoriales ou des établissements *via* la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

liée aux aides exceptionnelles mises en place pour soutenir ce dispositif, ainsi qu'à la réforme sur l'apprentissage de 2018 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2020.

Pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans, comme pour les 25-29 ans, la baisse de l'emploi en 2020 ne s'est pas traduite par une hausse du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, pour être considéré comme chômeur au sens du BIT, il faut avoir effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines – ou avoir trouvé un emploi qui

commence dans les trois mois – et se déclarer disponible dans les deux semaines pour occuper un emploi. Or, les épisodes de confinement ont compliqué les démarches et affecté la disponibilité des jeunes, comme de leurs aînés, tandis que la mise à l'arrêt de certains secteurs, y compris pendant des périodes où la population n'était pas confinée, a pu les décourager. De nombreux jeunes se sont ainsi retrouvés dans le halo autour du chômage, qui englobe les personnes sans emploi et souhaitant travailler, mais qui ne satisfont pas aux critères du BIT pour être comptées comme chômeuses [Jauneau et Vidalenc, 2021]. La part des 18-24 ans dans le halo autour du chômage a augmenté de 1,1 point en 2020, celle des 25-29 ans davantage encore (+ 1,6 point).

Dans le même temps, la part des 18-24 ans inactifs hors halo a augmenté de 0,8 point, alors qu'elle est restée stable pour les 25-29 ans (- 0,1 point). Cette augmentation pour les plus jeunes semble s'expliquer par un allongement des études, mais qui n'est pas nécessairement dû à la crise Covid-19.

En 2021, en dépit du troisième confinement qui a touché partiellement le deuxième trimestre, le taux d'activité et le taux d'emploi s'améliorent pour les jeunes de 15 à 24 ans [Insee, 2021].

Moins d'entrées en Garantie jeunes en 2020 avec le confinement, malgré le fort rebond à partir de juin

Pour limiter les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), déjà fragilisés en temps normal, les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ont été renforcés en 2021 ► encadré 1.

En 2020, 14,0 % des 15-29 ans en France hors Mayotte sont NEET, en hausse de 1,1 point par rapport à 2019, du fait notamment d'une forte augmentation pendant le premier confinement [Bernard, 2021]. Cette part a chuté à l'issue de ce confinement, mais fluctue depuis. Au deuxième trimestre 2021, la part des NEET diminue de 0,3 point, à 12,8 %, du fait de l'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail, après une augmentation de même ampleur au trimestre précédent ; elle demeure supérieure à son niveau d'avant-crise de 0,5 point [Insee, 2021]. Les profils, situations et conditions de vie des NEET sont hétérogènes [Francou, 2020 ; Reist, 2020 ; Bernard, 2021]. La Garantie jeunes, qui ouvre droit pendant douze mois une allocation et un accompagnement vers l'emploi ou une formation, assuré par une mission locale, s'adresse aux plus précaires d'entre eux, les 16-25 ans qui ne sont pas soutenus financièrement par leurs parents et dont les revenus sont inférieurs au montant de base du revenu de solidarité active [Dares, 2020 ; Drees, 2021b].

En 2020, le nombre cumulé d'entrées initiales en Garantie jeunes a diminué par rapport à 2019 sous l'effet de la crise, passant de 97 900 à 92 100. En effet, le premier confinement a quasi interrompu les entrées dans le dispositif, en partie en raison de la fermeture au public des missions locales [Dares, 2020]. Si les entrées initiales ont fortement rebondi en juin et sont restées dynamiques tout

► 5. Entrées initiales mensuelles dans la Garantie jeunes entre 2019 et juin 2021



Lecture : en décembre 2020, 8 800 jeunes sont entrés pour la première fois dans le dispositif Garantie jeunes.

Champ : France.

Source : Système d'information des missions locales I-Milo, traitements Dares.

au long du second semestre 2020 (+ 18 % d'entrées initiales entre juin et décembre 2020 par rapport à la même période en 2019), cela n'a pas suffi à rattraper le nombre d'entrées enregistré en 2019

► **figure 5.**

En 2021, en revanche, le fort dynamisme observé au premier semestre compense la décrue de 2020. Au cours de cette période, les entrées initiales se maintiennent à un niveau élevé atteignant en juin leur plus haut niveau depuis la généralisation du dispositif en 2017 [Drees, 2021a].

Pour 2021, les moyens financiers alloués aux missions locales ont été augmentés et les conditions d'entrée en Garantie jeunes ont été assouplies pour accompagner 100 000 jeunes supplémentaires sur l'année, portant à 200 000 le nombre total de bénéficiaires potentiels¹². Le Gouvernement a par ailleurs engagé une nouvelle évolution du dispositif sous la forme d'un contrat d'engagement pour les jeunes.

Une crise atypique qui affecte les conditions d'apprentissage des étudiants

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 affecte directement les conditions dans lesquelles les jeunes étudient. Entre 18 et 24 ans, plus d'un jeune sur deux est étudiant, dont huit sur dix dans l'enseignement supérieur. Cela représente 2,2 millions de jeunes inscrits dans le supérieur en 2019-2020 et 2,3 en 2020-2021.

Dès mars 2020, les étudiants ont dû suivre leurs études le plus souvent à distance avec la fermeture des établissements d'enseignement. D'après l'enquête nationale sur les ressources des jeunes de 2014 (ENRJ) ► **sources, champs et méthodes**, « en temps normal », plus de la moitié des étudiants du supérieur ne vivent pas chez leurs parents. Parmi les étudiants décohabitants, 52 % vivent seuls ; 45 % sont en studio et 60 % habitent à plus de 100 kilomètres de leurs parents. Quand bien même la décohabitation concerne principalement les étudiants les plus favorisés [Castell *et al.*, 2016], ces conditions de logement ont pu accentuer les sentiments d'isolement, avec la fermeture des lieux de sociabilité ou d'études comme les bibliothèques. Selon l'enquête EpiCov, 15 % des étudiants (y compris cohabitants) ne sont pas restés dans leur logement pendant le premier confinement : 75 % sont retournés chez leurs parents et 10 % ont rejoint leur partenaire. Les étudiants qui cohabitent en temps habituel avec leurs parents n'ont pas non plus toujours des conditions de logement favorables pour étudier chez eux. Notamment, 10 % ne disposent pas d'une chambre à eux.

Un risque de fragilisation des étudiants les plus précaires

La situation financière des étudiants les plus précaires a été fragilisée du fait des difficultés à trouver un stage, une alternance ou un emploi pendant les périodes de confinement. En effet, en temps normal, de nombreux étudiants vivent en partie des revenus du travail. Selon l'enquête ENRJ, parmi les étudiants du supérieur au 4^e trimestre 2014, 23 % déclarent percevoir des revenus du travail, dont la moitié dépasse 1 700 euros sur le trimestre.

Parmi eux, la majorité (61 %) cumulent emploi et études, tandis que 6 % sont stagiaires et 33 % sont alternants. La majorité également de ces jeunes travaillent toute l'année (69 %), 22 % de façon discontinue et 9 % de façon très occasionnelle, souvent sans contrat de travail. Certaines situations d'emploi s'avèrent particulièrement fragiles eu égard à la crise sanitaire. Par exemple, 7 % des étudiants donnent des cours particuliers, 8 % gardent des enfants, des services moins évidents avec les confinements, le développement du télétravail et la plus grande présence des parents à domicile. De même, plus d'un tiers des étudiants a travaillé l'été précédent (36 %) : 12 % dans l'hôtellerie-restauration et 9 % dans l'animation socioculturelle, deux secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire [Insee, 2020].

Pour ceux qui cumulent études supérieures et emploi au moment de l'enquête, les revenus du travail correspondent, sur l'ensemble de l'année 2014, à un revenu médian d'un peu plus de 2 000 euros, soit 22 % de leurs ressources financières totales (revenus du travail, aides sociales et aides familiales).

¹² Depuis la fin du mois de mai 2021, date d'entrée en vigueur du décret n° 2021-664 du 26 mai 2021 relatif à la Garantie jeunes, les critères d'éligibilité en matière de non-imposition et de ressources ont été assouplis. Le décret a pu faciliter les entrées dans le dispositif au mois de juin, cependant le nombre d'entrées initiales était déjà très élevé les mois précédents (13 300 en mars par exemple). Les effets de la réforme ne pourront être observés qu'avec davantage de recul.

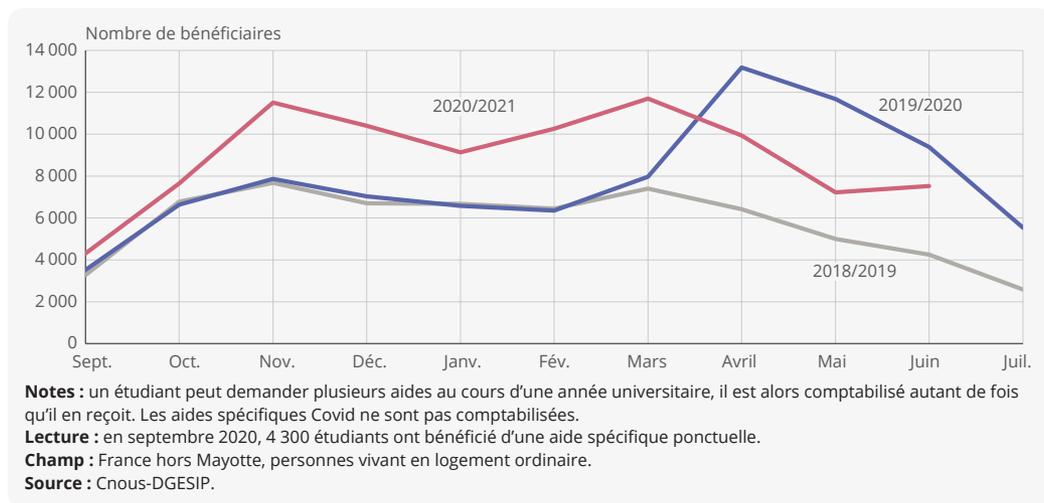
Pour 13 % d'entre eux, ils représentent même près de 7 000 euros annuels, soit plus de 50 % de leurs ressources. Les difficultés à trouver un emploi d'appoint du fait de la crise¹³ a ainsi pu peser de façon importante sur le budget des étudiants, notamment des plus précaires. Par ailleurs, les difficultés à trouver un stage peuvent à la fois amputer les ressources des jeunes et affecter leur parcours étudiant ou leur capacité de le poursuivre. Or, les entrées en stage des jeunes de moins de 25 ans ont reculé de 22 % entre 2019 et 2020, en particulier entre les deux printemps, sachant que quatre stages sur dix sont rémunérés et qu'ils conditionnent souvent l'obtention d'un diplôme [Paloc, 2021].

Le recours plus fréquent à l'aide spécifique ponctuelle révèle une montée de la précarité étudiante

Perte de revenus du travail, mais aussi impossibilité pour une partie des jeunes décohabitants, dans le cadre des restrictions de déplacement, de revenir chez leurs parents pour bénéficier de certaines aides informelles (lessive, repas, etc.), ont pu déséquilibrer le budget de certains étudiants. Dès avril 2020, le nombre de bénéficiaires de l'aide spécifique ponctuelle (ASP) ► encadré 1 s'est envolé (13 200, contre 6 400 un an avant) et reste, jusqu'en juillet, deux fois plus élevé que les années précédentes ► figure 6, illustrant une précarité étudiante en forte hausse. Cette aide versée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) est destinée aux étudiants les plus en difficulté. À la rentrée, en septembre et octobre 2020, les demandes d'aide ont retrouvé un niveau proche de leur niveau habituel, mais avec le durcissement des restrictions sanitaires et le deuxième confinement, elles ont à nouveau fortement progressé en novembre 2020 (+ 46 % par rapport à novembre 2019).

En 2021, avec le prolongement des mesures sanitaires, le nombre d'aides versées au titre de l'ASP reste à un niveau inhabituellement élevé durant tout le premier semestre, mais en deçà du pic observé entre avril et juin 2020. En mars 2021, 11 700 étudiants en bénéficient, puis 7 500 en juin. La hausse inédite du nombre d'aides entre mai et juin est probablement liée aux difficultés de trouver un emploi saisonnier pour les étudiants. D'autre part, le montant moyen de l'aide versée a lui aussi progressé de près de 10 % (403 euros en moyenne entre septembre 2020 et mars 2021) par rapport à la même période pré-Covid de l'année précédente, alors même qu'il ne prend pas en compte les autres aides créées spécialement pour faire face à la crise sanitaire ► encadré 1.

► 6. Bénéficiaires des aides spécifiques ponctuelles à destination des étudiants, hors aides spécifiques Covid, entre septembre 2018 et juin 2021



¹³ Il existe une saisonnalité des emplois et stages. Parmi les jeunes qui étaient en études supérieures au 1^{er} trimestre 2014, 24 % ont travaillé sur ce trimestre, pour un revenu médian de 800 euros sur les trois mois. Ils étaient 32 % au 2^e trimestre, pour un revenu médian de 850 euros, et 54 % au 3^e trimestre, pour un revenu médian de 1 200 euros.

En septembre 2020, un ticket repas à 1 euro a été mis en place pour lutter contre la précarité étudiante, d'abord destiné aux boursiers, puis élargi à tous les étudiants en janvier 2021. D'après l'enquête Budget de famille 2017, les dépenses alimentaires représentent habituellement un cinquième du budget des étudiants. Le ticket repas à 1 euro a été très demandé dès son démarrage, avec plus d'un million de repas servis en septembre et octobre 2020, soit en moyenne six repas par bénéficiaire chaque mois. Avec le deuxième confinement et le passage de l'intégralité des cours en distanciel, le nombre de repas servis à 1 euro a réduit des deux tiers à partir de novembre 2020. Cependant, le retour d'une partie des cours en présentiel et l'élargissement du ticket repas à l'ensemble des étudiants fin janvier 2021 entraînent un rebond jusqu'à atteindre 3,2 millions de repas servis en mars 2021, soit en moyenne neuf repas par bénéficiaire. ●

Auteurs :

Opale Echegu (Drees)

Héry Papagiorgiou (Sies)

Laurie Pinel (Drees)

avec la collaboration de Jean-Baptiste Hazo, Julien Ramillon et Jehanne Richet (Drees)

► Sources, champs et méthodes

Cette étude mobilise de nombreuses sources issues de la statistique publique.

Les données sur les personnes hospitalisées et décédées à l'hôpital avec la Covid-19 sont issues de la **base SI-VIC** (système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles). Elles correspondent aux dates de survenue. Depuis mars 2020, les établissements de santé qui reçoivent des patients atteints de la Covid-19 le saisissent dans SI-VIC.

Les données sur la santé mentale proviennent de trois enquêtes : l'enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov), l'enquête santé européenne *European Health Interview Survey* (EHIS) et l'enquête CoviPrev. L'enquête **EpiCov** a été mise en place par la Drees, l'Inserm, Santé publique France et l'Insee dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et permet d'étudier les effets du confinement et de l'épidémie. Elle s'est déroulée en 2020 en deux vagues de collecte (du 2 mai au 2 juin et du 26 octobre à fin novembre) en France hors Mayotte ; une troisième vague s'est achevée à l'été 2021. L'**EHIS** 2019 suit l'état de santé de la population française et ses déterminants. L'enquête **CoviPrev** est réalisée depuis le 23 mars 2020 par Santé publique France, en plusieurs vagues, par internet et sur la France métropolitaine, pour suivre l'évolution de la santé mentale et l'adoption des comportements de prévention dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. L'outil de détection de l'état dépressif diffère selon les enquêtes : dans EHIS 2019 et EpiCov, la santé mentale est mesurée à partir du *Patient Health Questionnaire* à neuf items (PHQ-9) ; dans CoviPrev, elle est mesurée à partir de l'échelle *Hospital Anxiety and Depression scale* (HAD) [Costemalle *et al.*, 2021].

Les opinions des jeunes sont étudiées grâce au **Baromètre d'opinion** de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Il s'agit d'une enquête de suivi de l'opinion sur la santé, les inégalités et la protection sociale, réalisée chaque année depuis 2000, d'octobre à décembre, selon la méthode des quotas, auprès de la population âgée de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine. Les résultats du Baromètre présentés ici ne tiennent pas compte des personnes qui ne se sont pas prononcées ; le poids de cette modalité de réponse est néanmoins signalé lorsqu'il dépasse 3 %.

Les données sur l'emploi des jeunes sont principalement issues de l'**enquête Emploi** de l'Insee.

Les données sur les entrées dans la Garantie jeunes sont extraites du système d'information des missions locales (**I-Milo**).

Les traitements sont effectués par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

L'**enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)**, menée conjointement par la Drees et l'Insee du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014, en France hors Mayotte, permet d'appréhender la situation d'activité des jeunes « en temps normal », en particulier des étudiants.

Les **systèmes d'information SISE et SCOLARITE**, respectivement du Sies et de la Depp (services statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports), permettent de recenser les inscriptions des étudiants dans l'enseignement supérieur. Les données sur les bénéficiaires des aides spécifiques ponctuelles et des tickets de restauration universitaire sont fournies par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

La définition des jeunes et des étudiants varie selon les sources

Les populations sur lesquelles portent les analyses diffèrent d'une source à l'autre, notamment s'agissant de l'âge et du lieu de résidence. Les effectifs ne sont pas toujours suffisants ou disponibles pour détailler les tranches d'âges.

S'agissant des étudiants, le Sies comptabilise les personnes de moins de 35 ans inscrites pour l'année scolaire dans l'enseignement supérieur et en formation initiale. Dans l'ENRJ, le statut d'étudiant se base sur la situation et le contrat de travail déclarés par le jeune au moment de l'enquête. Il comprend alors à la fois étudiants, stagiaires et apprentis de 18 à 24 ans, champ restreint dans cet éclairage à ceux en cours d'études dans l'enseignement supérieur. Dans EpiCov, les étudiants sont les personnes, sans limite d'âge, qui déclarent comme situation principale avant le premier confinement être « en études (élève, étudiant) ou stage non rémunéré » ou « en apprentissage sous contrat ou stage rémunéré ».

Dans cet éclairage, les jeunes en emploi ne sont pas comptabilisés de la même façon dans l'ENRJ, dans l'enquête Emploi ou dans EpiCov. L'enquête Emploi compte les jeunes qui répondent aux critères d'emploi du Bureau international du travail (BIT) ; l'ENRJ ceux qui ont déclaré des revenus pour une activité exercée au moins une heure au cours de la semaine de référence ; EpiCov ceux qui ont déclaré être en emploi, apprentissage ou stage rémunéré avant le début du premier confinement.

► Pour en savoir plus

- **Bernard J.**, « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus* n° 229, mars 2021.
- **Blaize T. et al.**, « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 ? », *Dares Analyses* n° 50, septembre 2021.
- **Borel M., Dubost C.-L., Pichavant A.-S., Reist C.**, « Quels ont été les effets de l'aide à l'embauche des jeunes sur l'emploi des jeunes ? », *Dares Analyses* n° 22, mai 2021.
- **Castell L., Thouilleux C., Missègue N., Portela M., Rivalin R.**, « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », *Les dossiers de la Drees* n° 8, novembre 2016.



► Pour en savoir plus (suite)

- **Chan Chee C., du Roscoät E., Léon C.**, « La dépression en France chez les 18-75 ans : résultats du Baromètre santé 2017 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* n° 32-33, octobre 2018.
- **Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)**, « La Garantie jeunes de demain. Un droit ouvert à tous les jeunes », *Rapport*, décembre 2020.
- **Costemalle V., Gaini M., Hazo J.-B., Naouri D.**, « En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Costemalle V., Courtejoie N., Miron de l'Espinay A., Warszawski J., Bajos N., De Lamballerie X., Meyer L., Rouquette A., Jusot F., Pailhé A., Spire A., Martin C., Barlet M., Raynaud P., Leduc A., Sillard P., Beck F., Paliod N., Lydié N., Rahib D.**, « À la veille du deuxième confinement, le système de dépistage détectait plus de la moitié des personnes infectées par la Covid-19 - SARS-CoV-2 », *Les Dossiers de la Drees* n° 72, décembre 2020.
- **Cupillard E.**, « Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020 », *Dares Focus* n° 38, juillet 2021.
- **Dares**, « Les jeunes face à la crise sanitaire », *Dossier*, septembre 2021a.
- **Dares**, « Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 31 mai 2021 », *Tableau de bord*, juin 2021b.
- **Dares**, « Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des missions locales », juin 2020.
- **Drees**, « En juillet, le nombre d'allocataires du RSA remonte légèrement », *Communiqué de presse*, septembre 2021a.
- **Drees**, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2021b.
- **Fondeur Y., Minni C.**, « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et Statistique* n° 378-379, Insee, juillet 2005.
- **Franco Q.**, « Les "NEET", des ressources et des conditions de vie hétérogènes », *Injep Analyses & Synthèses* n° 31, janvier 2020.
- **Givord P., Silhol J., Beck F., Castell L., Favre-Martinoz C., Legleye S., Paliod N., Sillard P., Barlet M., Leduc A., Raynaud P.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Grobon S., Portela M.**, « Les valeurs des jeunes adultes, leur perception de l'avenir et de la protection sociale - Trois études sur les 18-29 ans à partir de dix années du Baromètre d'opinion de la Drees. », *Les Dossiers de la Drees* n° 3, août 2016.
- **Hazo J.-B., Costemalle V., Rouquette A., Bajos N., Bagein G., Calandra C., Counil E., Deroyon T., Franck J.-E., Gosselin A., Jusot F., Kreling R., De Lamballerie X., Leduc A., Lydié N., Martin C., Meyer L., Novelli S., Pailhé A., Rahib D., Raynaud P., Sillard P., Slama R., Spire A.**, « Une dégradation de la santé mentale chez les jeunes en 2020. Résultats issus de la 2^e vague de l'enquête EpiCov. », *Études et Résultats* n° 1210, octobre 2021a.
- **Hazo J.-B., Costemalle V., Warszawski J., Bajos N., De Lamballerie X., Meyer L., Rouquette A., Jusot F., Pailhé A., Spire A., Martin C., Barlet M., Raynaud P., Leduc A., Sillard P., Beck F., Paliod N., Lydié N., Rahib D.**, « Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans. Résultats issus de la 1^{re} vague de l'enquête EpiCov et comparaison avec les enquêtes de santé européennes (EHIS) de 2014 et 2019. », *Études et Résultats* n° 1185, Drees, mars 2021b.
- **Hozé N., Paireau J., Lapidus N., Tran Kiem C., Salje H., Severi G., Touvier M., Zins M., De Lamballerie X., Lévy-Bruhl D., Carrat F., Cauchemez S.**, "Monitoring the proportion of the population infected by SARS-CoV-2 using age-stratified hospitalisation and serological data: a modelling study", *The Lancet Public Health*, avril 2021.
- **Insee**, « Au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage est quasi stable à 8,0 % », *Informations rapides* n° 207, août 2021.
- **Insee**, « Les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire représenteraient environ 9 % de la valeur ajoutée », *Note de conjoncture*, octobre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Une photographie du marché du travail en 2020. L'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.
- **Lardeux R., Papuchon A., Pirus C.**, « Un sentiment de pauvreté en hausse chez les jeunes adultes fin 2020 », *Études et Résultats* n° 1195, Drees, juillet 2021.
- **Marlat D., Perraud-Ussel C.**, « Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néo-bacheliers », *Note flash du Sies* n° 10, juin 2021.
- **Ndao G.**, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 en progression constante », *Note d'information du Sies* n° 20, décembre 2020.
- **Paloc T.**, « Le nombre de stages en entreprise diminue nettement au printemps 2020 », *Dares Focus* n° 12, mars 2021.
- **Pisarik J., Rochereau T., Célant N.**, « État de santé des Français et facteurs de risque. Premiers résultats de l'Enquête santé européenne-Enquête santé et protection sociale 2014. », *Études et Résultats* n° 998, Drees, mars 2017.
- **Reist C.**, « Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ? », *Dares Analyses* n° 6, février 2020.
- **Santé publique France**, « Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid-19 ? Résultats de la vague 22 de l'enquête CoviPrev (15-17 mars 2021) », *Le point sur CoviPrev*, avril 2021.
- **Semenzato L., Botton J., Drouin J., Cuenot F., Dray-Spira R., Weill A., Zureik M.**, « Maladies chroniques, états de santé et risque d'hospitalisation et de décès hospitalier pour Covid-19 lors de la première vague de l'épidémie en France : étude de cohorte de 66 millions de personnes », *Rapport d'étude*, ANSM-CNAM, février 2021.
- **Warszawski J., Bajos N., De Lamballerie X., Seng R., Beaumont A.-L., Slama R., Hisbergues M., Rahib D., Lydié N., Legendre B., Barlet M., Rey S., Raynaud P., Leduc A., Costemalle V., Beck F., Legleye S., Castell L., Givord P., Favre-Martinoz N., Paliod N., Silhol J., Sillard P.**, « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 », *Études et Résultats* n° 1167, Drees, octobre 2020.